



Résiliation d'assurance auto par erreur

Par **silvmich**, le **23/09/2014** à **13:35**

Bonjour,

Ma compagnie d'assurance ayant résilié, en janvier, mon contrat d'assurance auto par erreur à la suite d'une confusion entre deux véhicules, me demande le paiement des sommes qui n'ont pas été réglées pour réactiver le contrat. Je trouve que ce n'est pas normal de payer pour une erreur de la compagnie et surtout que fort heureusement il n'y a pas eu de sinistre. Que dois-je faire?

Par **Visiteur**, le **23/09/2014** à **16:21**

Bonjour,

si votre contrat a été résilié, de quelles sommes parlez vous ?

Par **silvmich**, le **23/09/2014** à **19:37**

Il s'agit de 350€!!!

Par **janus2fr**, le **23/09/2014** à **19:44**

Bonjour,

Si j'ai bien compris, votre contrat a été résilié et vous avez donc cessé de payer vos mensualités. Et maintenant l'assureur vous demande de payer ces mensualités pour le temps où le contrat a été résilié et ceci afin de réactiver le contrat. C'est bien cela ?

Je ne connais pas la base légale, mais si on regarde bien, ces mensualités, vous les auriez payées de toute façon si le contrat n'avait pas été interrompu par erreur.

Par **silvmich**, le **23/09/2014** à **19:50**

Oui c'est bien ça. Bien sur que je les aurais payées. Mais, est-ce normal de payer une assurance rétroactivement?

Par **janus2fr**, le **23/09/2014** à **19:57**

Le souci, c'est que soit vous acceptez, l'assureur reconnaît l'erreur et remet le contrat en l'état comme s'il n'avait pas été interrompu et il vous faut bien payer les mensualités. Soit vous refusez et l'assureur ne réactive pas le contrat...

Par **silvmich**, le **23/09/2014** à **19:59**

Le problème, c'est que je ne savais pas que mon contrat avait été résilié. Je l'ai découvert lorsque j'ai signalé un changement d'adresse. J'ai donc utilisé mon véhicule sans être assuré. Que se serait-il passé en cas de sinistre?

Par **silvmich**, le **23/09/2014** à **20:02**

Ben s'il n'assume pas son erreur, tant pis pour lui, j'irai voir ailleurs et je résilie tous mes autres contrats dès que possible. Mais il est hors de question qu'aujourd'hui je paye 350€ pour une assurance rétroactive.

Par **janus2fr**, le **23/09/2014** à **20:04**

[citation]Ben s'il n'assume pas son erreur, tant pis pour lui, j'irai voir ailleurs[/citation]
C'est, à mon avis la solution...

Par **silvmich**, le **23/09/2014** à **20:05**

Comme il n'y a pas eu de sinistre, il pourrait juste considérer que le contrat a simplement été suspendu pendant cette période. Commercialement, ce serait au top.

Par **silvmich**, le **23/09/2014** à **20:07**

Janus2fr, merci pour le conseil.